

Twenty First Capital Luxembourg SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 197.170
(la « **SICAV** »)

Luxembourg, le 15 janvier 2018
par courrier simple

Avis aux actionnaires de la SICAV

Chers actionnaires,

Le Conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer par les présentes des modifications suivantes, qui prendront effet le 16 janvier 2018 :

1. Directive UCITS V :

Conformément à la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 régissant les OPCVM (directive « UCITS V »), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions, des informations sur la politique de rémunération de la société de gestion ont été ajoutées.

2. Fonction de dépositaire de CACEIS Bank, Luxembourg Branch :

Faisant suite à la fusion transfrontalière par voie d'absorption par CACEIS Bank, la description de CACEIS Bank, Luxembourg Branch a été modifiée en conséquence.

Dans le prospectus, la dénomination CACEIS Bank Luxembourg a été remplacée par CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

3. Nouveau compartiment :

Le Conseil d'administration décide de créer un nouveau compartiment dénommé « Q Capital Managed Futures Fund ». Les caractéristiques du nouveau compartiment sont détaillées dans l'Annexe du prospectus y afférente.

4. Modifications diverses :

- Mise à jour portant sur la composition du Conseil d'administration de la SICAV ainsi que du comité de direction de la société de gestion.
- Suppression dans les Annexes du paragraphe relatif à la date de règlement pour les souscriptions et ajout de ce paragraphe à l'article 6.3 du prospectus.
- Modification de la date de règlement pour les rachats, qui passe de 2 jours ouvrables à 3 jours ouvrables.
- Ajout de l'article 8.2 Gestionnaire(s) financier(s), dans la mesure où la gestion des investissements du nouveau compartiment sera déléguée par la société de gestion.
- Mise à jour du prospectus afin d'intégrer les exigences du règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation.

Le prospectus mis à jour et le nouveau DICI du compartiment seront disponibles au siège social de la SICAV et sur le site Internet de la société de gestion : www.twentyfirstcapital.com.

Veuillez agréer, chers actionnaires, l'expression de nos salutations distinguées,

Le Conseil d'administration